

## **Loi sur l'asile**

**(LAsi)**

**(Prorogation des modifications urgentes de la loi sur l'asile)**

### **Modification du 26 septembre 2014**

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 26 février 2014<sup>1</sup>,  
*arrête:*

I

La loi du 26 juin 1998 sur l'asile<sup>2</sup> est modifiée comme suit:

#### *Dispositions transitoires relatives à la modification du 26 septembre 2014*

<sup>1</sup> Au terme des phases de test, le Conseil fédéral peut continuer d'appliquer les dispositions d'exécution testées conformément à l'art. 112b, al. 2, si les procédures testées remplissent les conditions suivantes:

- a. elles peuvent être considérées comme appropriées sur la base d'une évaluation;
- b. elles sont intégrées dans un projet de loi au sens de l'art. 112b, al. 1.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral peut, eu égard aux résultats de l'évaluation, procéder à de légères adaptations des dispositions d'exécution testées conformément à l'art. 112b, al. 2.

<sup>3</sup> L'application des dispositions d'exécution testées cesse le jour où la modification de loi visée à l'art. 112b, al. 1, entre en vigueur, mais au plus tard le 28 septembre 2019.

II

La durée de validité de la modification du 28 septembre 2012<sup>3</sup> de la loi du 26 juin 1998 sur l'asile<sup>4</sup> est prolongée jusqu'au 28 septembre 2019.

<sup>1</sup> FF 2014 2013

<sup>2</sup> RS 142.31

<sup>3</sup> RO 2012 5359

<sup>4</sup> RS 142.31

### III

<sup>1</sup> La présente loi est sujette au référendum.

<sup>2</sup> S'il est établi qu'aucun référendum n'a abouti ou que la loi a été acceptée en votation populaire avant le 29 septembre 2015, elle entre en vigueur le 29 septembre 2015 et a effet jusqu'au 28 septembre 2019.

Conseil national, 26 septembre 2014

Le président: Ruedi Lustenberger  
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 26 septembre 2014

Le président: Hannes Germann  
La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 7 octobre 2014<sup>5</sup>

Délai référendaire: 15 janvier 2015